PREFECTURE DES YVELINES
Bureau de l'environnement et des enquêtes publiques

ENQUÊTE PUBLIQUE

Modification des limites territoriales des communes de Beynes et de Thiverval-Grignon

Procès-verbal du Commissaire Enquêteur

Brigitte Morvant
Commissaire Enquêteur

SOMMAIRE

RAPPORT D'ENQUETE PUBLIQUE

Table des matières

I. CADRE DE L'ENQUETE PUBLIQUE *3*

1. OBJET ET CONTEXTE GENERAL DE L'ENQUETE PUBLIQUE 3
2. DESIGNATION DU COMMISSAIRE ENQUETEUR 4
3. CADRE JURIDIQUE 4

II. MODALITES ET DEROULEMENT DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE *5*

1. INFORMATION DU PUBLIC DE L'OUVERTURE DE L'ENQUETE 5
2. DÉROULEMENT DE L'ENQUÊTE 8
3. CLIMAT DE L'ENQUÊTE - PARTICIPATION DU PUBLIC 9
4. OBSERVATIONS DU PUBLIC 10
5. RECAPITULATIF DES CONTRIBUTIONS RECEUILLIES AU COURS DE L'ENQUETE 11

III. QUESTIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR *27*

1. Thèmes liés à la participation et aux observations du public 27
2. Thèmes du commissaire enquêteur 28

IV. CONCLUSION *29*

I. CADRE DE L'ENQUETE PUBLIQUE

1. OBJET ET CONTEXTE GENERAL DE L'ENQUETE PUBLIQUE

Dans le cadre du dispositif « eco-responsabilité en action » mené par le Département des Yvelines, le Département s'est lancé le défi de démolir des collèges vétustes pour les remplacer par des collèges répondant aux nouvelles pratiques pédagogiques et aux plus hauts standards environnementaux. Sur 15 collèges concernés par ce dispositif, le département a ciblé le collège François Rabelais situé sur la ville de Beynes. Le budget prévu est de 30 millions pour la construction de ce nouveau collège HQE (Haute Qualité Environnementale).

Conjointement, la commune et le département ont cherché un site répondant aux critères fixés par les services du département pour l'implantation d'un collège, sur la commune de Beynes. Après avoir envisagé un autre site sur la commune de Beynes, il a été décidé de maintenir l'établissement public dans un environnement le plus proche du quartier « le Val des 4 Pignons ». Le choix a été porté sur une parcelle adéquate au projet mais située sur la commune voisine de Thiverval-Grignon.

La parcelle cadastrée B-192, référencée au Plan Local d'Urbanisme de Thiverval-Grignon, répond :

- Aux critères du Département pour l'implantation d'un collège,
- Aux critères d'accessibilité avec :

  - Une route facilement accessible allant de Thiverval au Val des 4 Pignons : « l'avenue du Centre »
  - Une voirie structurante pour faciliter sa desserte par les bus,
  - Une route à proximité de la Départementale RD198,

Cette route bien que située sur la commune de Thiverval-Grignon est par usage entretenue par la commune de Beynes depuis 50 ans. Le projet de Modification des limites territoriales entre les deux communes incluant cette voie d'accès permettrait de régulariser la situation de cette route traversant la parcelle B-192 entre Thiverval-Grignon et le quartier du Val des 4 Pignons.

D'un commun accord, les deux communes se sont rapprochées pour étudier un projet de modification de leurs limites territoriales afin d'intégrer la parcelle B 091 sur le territoire de Beynes ainsi que la voie d'accès. Ensuite, les deux communes se sont entendues pour un échange de parcelles afin de conserver à chaque entité une assise territoriale sensiblement équivalente. Cette compensation s'opérerait par un transfert de terrains : la parcelle B192 intégrerait la commune de Beynes (objet de la modification) et la parcelle 0 196 appartenant à la commune de Beynes intégrerait la commune de Thiverval-Grignon.

Par délibération n°2021/072 en date 29 juin 2021, le conseil municipal de Beynes, après avoir obtenu l'accord de la commune de Thiverval-Grignon, a sollicité le Préfet des Yvelines pour mettre en œuvre la procédure de Modification des Limites Territoriales prévue aux articles L 2112-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Par délibération n°2021-027 en date du 1er juillet 2021, le conseil municipal de Thiverval-Grignon a sollicité, dans les mêmes termes, le Préfet, pour le lancement de la procédure de Modification des Limites Communales.

La demande au représentant de l'Etat faite, le Préfet a prescrit l'ouverture de l'enquête publique par arrêté N°21-117 en date du 27 décembre 2021.

L'objectif principal de la procédure est de permettre la réalisation des opérations de construction d'un nouveau collège maintenu sur la commune de Beynes.

L'objet de cette procédure est de rendre cohérente les limites entre les deux communes par :

- Le rattachement au territoire communal de Beynes de la parcelle B-192 référenceé au cadastre de Thiverval-Grignon,
- Le rattachement à la commune de Beynes de « la route du Centre » située sur le territoire de la commune de Thiverval-Grignon, entretenue par usage par la commune de Beynes, depuis la construction du quartier du Val des 4 Pignons.

2. DESIGNATION DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

L'arrêté N°21-117 de Monsieur le Préfet des Yvelines, établi en date du 27 décembre 2021 par délégation du Secrétaire Général Etienne Desplanques désigne Madame Brigitte Morvant en qualité de Commissaire enquêteur chargé de l'exécution de cette enquête publique.

3. CADRE JURIDIQUE

Cette enquête et les procédures qui en découlent réfèrent à différents aspects législatifs, en particulier :

- **Le Code Général des Collectivités Territoriales** et notamment ses articles L 2112-2 à L 212-13 et D 2112-1 portant sur les modifications aux limites territoriales des communes,

- **le Code des Relations entre le Public et l'Administration** (CRPA) portant sur les procédures régissant les enquête publiques ne relevant ni du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ni du code de l'environnement.

- *Articles relatifs à la décision de désignation du commissaire enquêteur :* Article R134-15, R134-17
- *Articles régissant l'objet et le champ d'application :* Article L134-1à L134-2
- *Principaux Articles régissant l'enquête publique :*

Article R134-3 à R134-14 : ouverture de l'enquête,
Article R134-10 : procédure et déroulement de l'enquête publique,
Article R134-12, R134-13 : publicité légale avant l'ouverture d'enquête
Article R134-22 : pièces de l'enquête publique,
Article R134-24 : observations formulées au cours de l'enquête

Article R134-25 à R134-28 : clôture de l'enquête

- **Code de l'environnement** : prolongation de l'enquête publique, L123-9-3ième alinéa

II. MODALITES ET DEROULEMENT DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

1. INFORMATION DU PUBLIC DE L'OUVERTURE DE L'ENQUETE

Publicité dans les annonces légales

- Avant l'ouverture d'enquête

L'enquête publique relative à la Modification des limites territoriales des communes de Beynes et de Thiverval-Grignon a été annoncée dans 2 journaux à couverture régionale conformément à l'article R134-12 du Code des Relations entre le Public et l'Administration. Le délai de publicité légale doit être d'au moins de 8 Jours avant l'ouverture de l'enquête publique.

Les délais légaux ont été respectés soit 8 ou 9 jours avant l'ouverture de l'enquête.

① Le Parisien du 18 /01/2022
② Toutes les nouvelles du 19/01/2022

- Après l'ouverture de l'enquête

Le 2ième Avis d'enquête est paru dans 2 journaux dans les huit jours suivant l'ouverture de l'enquête en accord avec les dispositions réglementaires.

① Le Parisien du 31 /01/2022
② Toutes les nouvelles du 02/02/2022

L'avis de prolongation d'enquête est paru dans 2 journaux conformément à l'article 3 de l'arrêté de prolongation N°22-007 en accord avec les dispositions réglementaires :

① Le Parisien du 04 /02/2022
② Toutes les nouvelles du 09 /02/2022

Publicité par voie d'affichage administratif

L'avis d'ouverture d'enquête publique portant sur la Modification des limites territoriales n' a pas été affiché dans le délai prescrit par l'article R134-13 du Code des Relations entre le Public et l'Administration. C'est la raison pour laquelle j'ai décidé en accord avec Mme Bosse des services de la Préfecture d'une prolongation d'enquête pour assurer la sécurité juridique

de l'enquête et faciliter la concertation des publics en étendant d'une semaine supplémentaire le temps d'enquête. Les avis d'ouverture de l'enquête publique ont été affichés à ma demande les lundis 24 janvier 2022 sur tous les panneaux d'information des deux communes.

Les avis de prolongation d'enquête prescrite par l'arrêté préfectoral N°22-007 du 1er février 2022 ont été affichés à Beynes et à Thiverval-Grignon le 1er février 2002.

J'ai procédé à une vérification sur les 3 sites d'affichage de Thiverval-Grignon le 27 janvier 2022 :

- Devant la Mairie à Thiverval
- Place de l'école à Grignon
- Parc de Folleville

Les avis d'ouverture et de prolongation d'enquête ont été également affichés à Beynes dans les panneaux d'information suivants :

• hameau de La Maladrerie, angle des rues du Clos Pigeon, de la Vallée, du Lavoir et du Chemin de Fer • hameau de La Couperie, angle des rues de Carcassonne et de la Prise aux Anglais
• hameaux des Pissottes, angle des rues de l'Avenir et de la Tuilerie
• bourg, avenue de la Gare, face à la Gare

• bourg, place du 8 mai 1945
• Les Chênes, angle des rues des Marronniers et des Peupliers
• Val des 4 Pignons, angle avenues Charles de Gaulle et du Général Leclerc • Val des 4 Pignons, angle rue Nouvelle et du Blanc Soleil

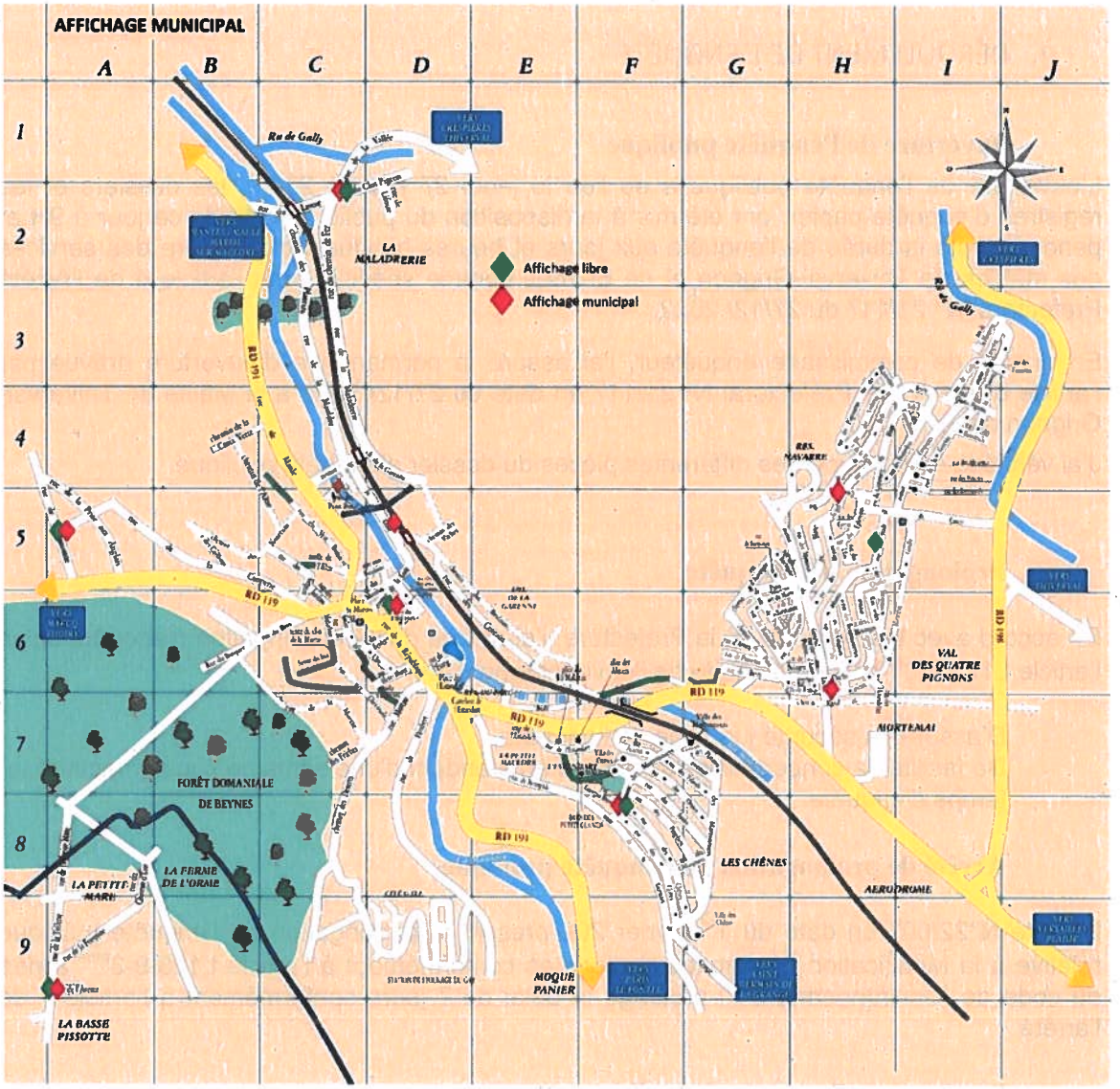

Publicité sur le site internet de la Commune

L'avis d'ouverture d'enquête publique ainsi que l'Arrêté Préfectoral ont été mis en ligne avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci sur les sites internet des mairies concernées jusqu'au vendredi 18 janvier 2022.
Le dossier d'enquête est en ligne sur les sites des communes pour plus d'informations.

Autres moyens d'information utilisés

J'ai vivement recommandé aux communes l'usage de moyens de communication informels.

La commune de Thiverval-Grigon a communiqué uniquement par affichage et sur le site internet.

La commune de Beynes a également annoncé l'enquête publique via le facebook de la ville ainsi que sur les panneaux lumineux.

2. DÉROULEMENT DE L'ENQUÊTE

Ouverture de l'enquête publique

L'ouverture de l'enquête publique a eu lieu le jeudi 27 janvier 2022 ; les dossiers et les registres d'enquête papier, ont été mis à la disposition du public à partir de ce jour à 9H et pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture des services des mairies de Thiverval-Grignon et de Beynes comme spécifié dans l'article 4 de l'Arrêté Préfectoral N° 21/117 du 27/12/ 2022.

En qualité de commissaire enquêteur, j'ai assuré la permanence d'ouverture prévue par l'article 6 de l'Arrêté Préfectoral N° 21/117 en date du 27/12/ 2022 à la Mairie de Thiverval-Grignon de 9h à 12h.

J'ai vérifié la complétude des différentes pièces du dossier d'enquête publique.

Prolongation de l'enquête

En accord avec les services de la Préfecture, j'ai décidé d'une prolongation d'enquête selon l'article L123-9-3ème alinéa du code de l'environnement afin :

- D'assurer la sécurité juridique de l'enquête,
- De faciliter la concertation des publics en étendant d'une semaine supplémentaire le temps d'enquête.

Arrêté de prolongation de l'enquête publique

L'arrêté N°22/007 en date du 1er février 202 prescrit la prolongation de l'enquête publique relative à la Modification des limites territoriales conformément à l'article L123-9-3ème alinéa du code de l'environnement. Il prolonge le délai de 7 jours conformément à l'article 1 de l'arrêté.

Permanence du vendredi 11 février 2022 :

La permanence du vendredi 11 février 2022 s'est tenue à Beynes de 9h à 12h conformément à l'article 4 de l'arrêté de prolongation N°22/007. J'ai vérifié la complétude des documents, il manquait l'arrêté de prolongation d'enquête.

.

Permanence le jeudi 17 février 2022

Elle s'est tenue à Beynes de 14h à 17h.

Clôture de l'enquête vendredi 18 février 2022

Conformément à l'article 1 de l'Arrêté préfectoral de prolongation N°22/007, la date de clôture a été le vendredi 18 janvier 2022 à 17h 30.

J'ai clos l'enquête à l'expiration du délai d'enquête après m'être assuré qu'aucune contribution n'avait été envoyée ou reçue.

A l'issue de la clôture de l'enquête publique, les dossiers et les registres d'enquête du projet de la Modification des limites territoriales mis à disposition du public ont été transmis par les services des mairies concernés aux services de la préfecture.

Liste des personnes reçues

- **Le jeudi 27 janvier 2022 de 9h00 à 12h00 :** 1ère permanence *(ouverture de l'enquête)*
  - A Thiverval-Grignon, deux personnes se sont présentées au cours de cette permanence :2 particuliers. Une observation a été portée au registre.

- **Le vendredi 11 février 2022 de 9h à 12h00 :** 2è permanence
  - A Beynes, deux personnes se sont présentées.

- **Le jeudi 17 février 2022 de 14h à 17h :** 3ième permanence,
  - A Beynes, 2 personnes se sont présentées dont 1 personne représentant l'Association des Parents d'Elèves.

3. CLIMAT DE L'ENQUÊTE - PARTICIPATION DU PUBLIC

Lundi 24 janvier soit 3 jours avant l'ouverture de l'enquête publique, j'ai pris contact avec la secrétaire générale Madame Rongione à Thiverval-Grignon. Cette dernière m'a déclaré ne pas avoir reçu l'affiche de l'avis de l'ouverture d'enquête qui doit être diffusée huit jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique conformément à l'article R134-12 du Code des Relations entre le Public et l'Administration. La mairie de Beynes ne l'ayant pas reçu également, j'ai décidé en accord avec Madame Bosse, des services de la Préfecture, de prolonger le délai d'enquête d'une semaine pour assurer la sécurité juridique de l'enquête, et pour faciliter la concertation des publics en donnant un délai d'une semaine supplémentaire. J'ai vivement recommandé aux maires et à leurs services de communiquer de l'ouverture de l'enquête publique aux habitants le plus largement possible via leurs sites internet et tout autre moyen d'information mis à disposition de leurs administrés (réseaux sociaux, panneaux lumineux). L'enquête a été prolongée en application de l'article L123-9-3ème alinéa du code de l'environnement.

L'enquête s'est déroulée dans les conditions prévues par les Arrêtés Préfectoraux N° 21-117 du 27/12/ 2022 et N°22-007 en date du 01/02/2022 dans le respect des règles sanitaires actuelles, la mairie ayant mis à disposition du commissaire enquêteur les moyens nécessaires.

Les permanences se sont tenues dans la salle du conseil à Thiverval-Grignon et dans une salle de réunion jouxtant la salle de conseil à Beynes, lieux permettant de recevoir les personnes dans des bonnes conditions d'écoute et de confidentialité.
Les permanences ont été une opportunité de dialogues longs.

Les habitants de Thiverval-Grignon se sont exprimés de façon majoritaire.

Face à la demande d'information des habitants et de l'opposition au projet de modification des limites communales, Mme le maire de Thiverval-Grignon a adressé un courrier aux habitants pour clarifier la situation, apporter des éléments de réponse et inviter les habitants à s'exprimer via la procédure de l'enquête publique.

4. OBSERVATIONS DU PUBLIC

Contributions d'une Association

Une association a émis des observations

L'Association de Parents d'Elèves, FCPE en la personne de sa Présidente du Conseil Local : Mme Anne Bretagne

L'association souhaite que le nouveau collège reste sur la commune de Beynes. La FCPE a soutenu le projet de Mr Revel en campagne municipale lorsqu'il a présenté sa vision de l'aménagement de la commune avec un regroupement de différents pôles sur un même site à savoir : le Pôle Educatif, le Pôle Sportif et le Pôle Jeunesse proche du stade de Mortemai.

Le choix de l'implantation du collège sur la parcelle de Thiverval-Grignon, l'objet de la Modification des limites communales, n'emporte pas l'adhésion de l'association.

Le projet de l'implantation du collège sur la parcelle B-192 perd son sens :

- Il devient destructuré avec un collège à un endroit, un gymnase à un autre, un stade sportif encore ailleurs,
- Le gymnase et la gare routière sont aussi obsolètes et inadaptés aux besoins, le déplacement du gymnase est prévu près du stade,
- La sécurité des élèves dans leur déplacement du nouveau collège à la gare routière n'est pas assuré, il faudrait alors prévoir un cheminement sécurisé
- La terre agricole cultivée est choisie au détriment d'un terrain non exploité,
- La contamination par les pesticides est à prendre en compte,
- La proximité du pôle commercial a des effets négatifs sur la scolarité et le comportement des collégiens, (cf Compte rendu du CA du 29 juin 2021)
- Le facteur « temporalité » pour la mise en place de l'acquisition du terrain proche du stade n'est pas pertinent compte tenu d'un investissement à prévoir pour une durée de vie d'un collège à 50 ans,

Contributions des particuliers

56 particuliers ont émis des observations.

A Thiverval -Grignon :
Face à quelques voix de parents en faveur de la reconstruction d'un nouveau collège, les habitants s'expriment largement en défaveur de la Modification des limites communales pour les raisons principales suivantes :

- Beynes a suffisamment d'espace pour loger le collège, il existe une autre option à Beynes qui n'est pas explicitée aux habitants de Thiverval-Grignon,

- Thiverval-Grignon est un village à caractère rural, la construction du collège sur une parcelle de « la ceinture verte » conduirait à un développement ultérieur, c'est une main dans l'engrenage de la bétonisation, qui dénaturerait les paysages champêtres et la tranquillité des habitants,
- Les habitants s'opposent à la consommation d'espaces agricoles, leur détermination dans la défense des intérêts de la commune est équivalente à celle dans la lutte pour assurer l'avenir du Parc de Grignon,
- La perte de revenus pour l'activité du dernier agriculteur de la commune est trop préjudiciable.

5. RECAPITULATIF DES CONTRIBUTIONS RECEUILLIES AU COURS DE L'ENQUETE

Personnes reçues lors des permanences :

- 1 Association,
- 6 Particuliers,

Au total, 5 avis ont été formulés :

47 à Thiverval-Grignon,

13 à Beynes

Les intervenants se sont exprimés :

- 1 par lettre recommandé envoyée par un particulier,
- 1 courrier envoyé par une Association de Parents d'Elèves- FCPE
- 52 par courriel,
- 6 sur le registre,
- 1 contribution orale uniquement

Il est à noter que certaines personnes s'expriment soit avec des moyens d'expression différents (courrier+mail) ou s'expriment deux fois au cours de l'enquête.

Toutes les observations ont été classées selon 4 thèmes :

- Information,
- Concertation,
- Circulation
- Environnement.

Toutes les observations sont présentées sous la forme du tableau de synthèse suivant.

Synthèse et observation du public

Date	Nom	Moyen d'expression					Profil		Thèmes				Résumé observations
		courrier	mail	registre	pétition	permanence	Particuliers	Associations	Information	Concertation	Circulation	Environement	
27/01/2022	**Frederic Mikula** **Thiverval-Grignon**					X	X			X		X	*Contexte* : agriculteur exploitant la parcelle B-192, producteur de céréales sur 90 hectares, Résident à Thiverval-Grignon Pas du tout favorable au projet d'implantation du collège sur la parcelle : • Cette parcelle a servi de décharge • Du fait de la réglementation des traitements phytosanitaires et du respect de la santé des personnes, l'exploitation des parcelles B192 184 196 deviendraient non rentables. • Mr Mikula estime une perte de surface exploitable de 6 hectares, ce qui entrainerait par voie de conséquence à l'abandon de l'activité agricole sur l'ensemble des parcelles, *En conclusion :* Beynes devrait identifier une autre parcelle pour lui permettre de continuer son activité agricole à Thiverval-Grignon

27/01/2022	**Jean-Pierre Jolivet** Directeur des services techniques Natif et résident à **Thiverval-Grignon**					X	X					X	*Contexte* : Observation orale uniquement. *Remarque* : La parcelle a servi de décharge lorsque le promoteur a construit le quartier du Val des 4 Pignons ainsi que « la route du Centre » comme voie d'accès au chantier.
08 /02/2022	**Mireille Jolivet 1er adjoint au maire de Thiverval-Grignon De 1989-1994**		X				X					X	*Contexte :* Thiverval-Grignon est tourné vers le monde agricole, référence nationale avec sa pépinière d'ingénieurs agronomes. Pour preuve la présence de l'Institut National Agronomique, la Ferme Expérimentale, l'INRA • Contre la consommation d'espaces agricoles sur Thiverval-Grignon, • Contre l'implantation du collège sur une zone classée agricole par le PLU, • La parcelle est exploitée par un agriculteur qui devra abandonner son activité sur cette parcelle et les parcelles proches du fait des traitements, • S'interroge sur le devenir de l'agriculteur, et les compensations financières de sa perte de revenus, • La construction du collège n'est pas au profit de Thiverval-Grignon *Conclusion* : Défavorable au projet de Modification des limites territoriales
08/02/2022	**Bernard Jolivet Maire de Thiverval-Grignon de 1989 à 2001**		X				X			X		X	*Concertation :* Décision arbitraire prise par le Département et par Beynes *Contexte historique :* Fin des années 60, promoteur du VAL DES 4 PIGNONS, acquière l''ensemble des parcelles du quartier existant et des parcelles0192-

													0184 et 0196 qui deviennent une décharge. Thiverval-Grignon décide de racheter ces parcelles. La SAFER accepte la transaction à condition expresse que ces parcelles restent des terres agricoles exploitées. M.Mikula, agriculteur, s'est chargé du nettoyage des parcelles et exploite les terres agricoles communales jusquà nos jours. • Demande le respect des promesses tenues par la commune, • Beynes dipose d'autres terrains vers Mortemai.....pour implanter le collège, • La route du centre va devenir une aire de stationnement et de parking *Conclusion :* Défavorable au projet de modification des limites communales
08/02/2022	**Debomenède Thiverval-Grignon**		X				X				X	X	*Contexte :* rappel de l'historique Dénaturation et défiguration, Beynes peut construire sur sa commune *Conclusion* : Défavorable au projet
11/02/2022	**Mme Martinez Beynes**					X	X				X	X	*Contexte :* parking sauvage au moment des entrées et sorite des collégiens • Prévoir un dépose-minute sur le futur site du collège, • Inquiétude sur la sécurité des enfants, un cheminement piétonnier avec de larges trottoirs est à différencier de la voierie,
11/02/2022	**Delphine**					X	X				X	X	*Contexte :* Inquiétudes concernant

	Saint-Martin Beynes												l'emplacement du futur collège • La construction d'un collège sur des terres agricoles, est -elle une porte à l'urbanisation des parcelles jouxtant le quartier ? • Perte du charme de notre Val, l'entrée du Val des 4 Pignons sera dénaturée, joie de voir les champs cultivés qui changent de paysage au fil des cultures : colza, blé..... • La tristesse de voir disparaître la ville à la campagne. Inquiétudes quand à la sécurité des enfants : • Grande vitesse observée sur la départementale et la route du Centre, Parking sauvage , même avec un dépose minute, besoin d'une surveillance Interrogation sur la canalisation de la SAUR, Permis de construire refusé à cause de la « servitude » ?
12/02/2022	**Huguette et Jeannot Chatton Thiverval-Grignon**		X				X				X	X	*Contexte* : résidente à Thiverval-Grignon depuis 50 ans • Pour la Préservation des terres agricoles, • Interrogation sur la situation de l'agriculteur Beynes a suffisamment de terrains ppur construire son collège *Conclusion :* Défavorable au projet de modification des limites territoriales
13/02/2022	**Mr et Mme Bayano Thiverval-Grignon**		X					X	X			X	*Contexte :* aucune information sur le projet • Opposition à l'implantation du collège de Beynes sur des terres agricoles exploitées par le seul agriculteur de la commune,

													• Nuisances sans avantage pour les habitants dont les enfants ne sont pas sectorisés sur le collège de Beynes *Conclusion* : Opposition à la modification
13/02/2022	**Guilaine Gouarné-Mansau Thiverval-Grignon**		X				X		X				*Contexte* : aucune information sur le projet
13/02/2022	**Christian Meriguet** **Thiverval-Grignon**		X				X				X	X	*Contexte* : Aucune information sur le projet • Rénovation du collège,opportunité pour le territoire, • Vigilance à renforcer sur les infrastructures d'accès, et sécurité
14/02/2022	**Didier LLorens** **Thiverval-Grignon**		X				X				X	X	*Pertinence de l'implantation du collège par rapport à la carte des collèges des Yvelines* • Pourquoi ne pas recentrer sa localisation, le collège est situé à l'extrêmité la plus à l'est
14/02/2022	**Gilles et Marie-Caroline Nerot** **Thiverval-Grignon**		X				X					X	*Contexte* : une des plus anciennes familles de THIVERVAL • opposition à l'échange des parcelles • contre l'implantation d'un collège sur cette parcelle, • garder le caractère agricole du village, • intégration du collège dans le paysage : le val des 4 Pignons, une verrue dans le paysage, les collèges , pas une belle architecture *Conclusion* : Défavorable
15/02/2022	**Bernard Jolivet Maire de 1989 à 2001 Thiverval-Grignon**		X				X		X		X		*Contexte* : rappel des définitions entre territoire communal et foncier communal • contre l'échange des parcelles qui n'ont pas la même valeur foncière

16/02/2022	**Maître Schmierer Lebrun**		X				X			X		X	*<u>Contexte</u> :habitant le village depuis 30 ans, S'oppose à un projet insensé, écologiquement inepte, et irresponsable* • pour la préservation du village rural et remarquable, église, joyau architectural datant de Clovis, • menace pour l'activité agricole du dernier agriculteur sur la commune, • Beynes a suffisamment de terres sur sa commune *<u>Conclusion</u>* : Défavorable
16/02/2022	**Gerald et Christina Sandved Smith**		X					X	X	X	X	X	*<u>Contexte</u> :* *Information très tardive, pas de publication dans le magazine municipal, pas de publipostage,* • Opposition à l'échange de parcelles, • Opposition à l'implantation du collège sur la parcelle car entraînera l'installation d'autres infrastructures, • Thiverval a une ceinture verte avec des terres agricoles à sauvegarder, charme du village • Autres options pour Beynes sur ses terres Demande : • Prolongation de l'Enquête Publique, • Etude d'impact environnemtal

16/02/2022	**Michel Chartier Beynes**				X		X		X				*Demande d'informations :* sur l'échange des parcelles, le coût de l'opération, • Lien sur le site expiré ?
16/02/2022	**Didier et Viveca LLorens`**		X				X					X	• Opposition à l'échange de parcelles, • Opposition à l'implantation du collège sur la parcelle car entraînera l'installation d'autres infrastructures, • Défense de la situation de l'agriculteur • Thiverval a une ceinture verte avec des terres agricoles à sauvegarder, charme du village
16/02/2022	**Gilles Lagrange**		X				X		X			X	*Questions sur :* l'échange des parcelles, les autres options pour Beynes, le rôle de la SAFER
16/02/2022	**Laurent Chapus**		X			X	X		X				*Contexte* : aucune information sur le projet L'opération semble complexe pour Beynes, signifie qu'il y a d'autres options • Dégradation de l'environnement impact pour Thiverval *En conclusion* : défavorable
16/02/2022	**Natacha Caravecchia**		X				X						*En conclusion :* Pour la construction du nouveau collège contre l'échange d'une parcelle
16/02/2022	**Monsieur Willy**		X				X		X			X	*Une série de questionnement sur l'emplacement du collège ?* *Un cri d'alarme sur la bétonisation et la disparition de terres agricoles* *En conclusion : Défavorable au projet*

16/02/2022	**Jean -Michel Gouarne-Mansau**		X				X		X		X	X	*Information* : manque d'information *Environnement :* contre la consommation d'espaces agricoles *Conclusion* : défavorable au projet
16/02/2022	**Marion-Fossez**		X				X					X	*Contexte :* zone agricole sera impactée dans les deux cas *Conclusion :* favorable au projet
16/02/20	**Peter et Susan Murray** **Thiverval-Grignon**		X				X		X	X			*Information* : manque d'information de la part du conseil municipal, *Concertation* : nécessaire pour échanger un terrain agricole, *Demande* : prolongation d'enquête
16/02/20	**Michel Chartier Beynes**			X			X		X				*Information* : manque d'information
17/02/20	**Damien Aguilar TG**		X				X						Infrastructure moderne aux portes de notre village *Conclusion :* favorable au projet pour la jeunesse de Thiverval

17/02/20	**Sandrine Cabel**		X				X		X			X	Infrastructure moderne aux portes de notre village *Conclusion :* favorable au projet pour la jeunesse de Thiverval
17/02/20	**Nathalie Monney**		X				X						Infrastructure moderne aux portes de notre village *Conclusion :* favorable au projet pour la jeunesse de Thiverval
17/02/20	**Matthieu Nivard**		X				X						Infrastructure moderne aux portes de notre village *Conclusion :* favorable au projet pour la jeunesse de Thiverval
17/02/20	**Aurélie Pichafroy**		X				X						Infrastructure moderne aux portes de notre village *Conclusion :* favorable au projet pour la jeunesse de Thiverval
17/02/2022	**Yves Lebouteiller**		X				X				X		*Conclusion :* projet qui mérite d'être étudié Sécurité des piétons, passerelle à construire pour enjamber la route de Créspières
17/02/2022	**François Camilli**		X				X		X			X	*Information :* aucune information • Contre la consommation de terres agricoles, • Non respect pour l'agriculteur Conclusion : con

17/02/2022	**Valérie Lebrun**		X				X					X	*Contexte :* rappel de la situation de l'agriculteur, pas de proposition de remplacement d'autres terres agricoles, préjudice *Conclusion* : défavorable au projet
17/02/2022	**Michel Mikula**				X		X					X	*Conclusion* : défavorable au projet
17/02 2022	**Jerôme Laforge**		X				X				X	X	*Conclusion* : défavorable au projet • Pb de circulation et stationnement • Pb avec la situation de l'agriculteur
17/02/2022	**Sandrine Journe**		X				X				X	X	• Préservation des terres agricoles • Demande de dérogation obligatoire *Conclusion* : défavorable au projet
17/02 2022	**Thibaud Sagne**		X				X						• Favorable si l'agriculteur ne perd pas au change
17/02 2022	**Melanie Cazenave**		X				X						• Pour le projet à condition que les dérogations soient acceptées
17/02 2022	**Sophie Maurin**		X				X						• Totalement favorable
17/02/2022	**Daryl Chanin**		X				X				X	X	• La construction est défavorable aux habitants de TG, • Propagation de l'Urbanisation autour du projet
17/02/2022			X						X				Du côté de Beynes, la décision est prise, cf lettre d'information du 22 janvier 2022

17/02/2022	**Louis de Montauzan**		X				X		X	X	X	X	*Information :* manque d'information et d'assurance que le conseil municipal de TG ait l'autorité nécessaire pour co-conduire le projet et assurer son développement en cohérence avec les besoins du village • Justification de la démolition versus rénovation *Conclusion* : défavorable au projet
17/02/2022	**Mr et Mme Pinte**		X				X				X	X	• Autorisation de la SAFER ? • Pourquoi Beynes ne construit pas dans sa commune ? • Pb de stationnement, de circultation, • Echange de terres agricoles pour l'expoitant mal placé *Conclusion* : défavorable au projet
17/02/2022	**Barbadaux**		X				X						*Conclusion :* favorable au projet
17/02/2022	**Alexandre Schembri**		x				X		X		X	X	• Partage les raisons en défaveur du projet • Les raisons en faveur, ne proposent pas une contre-partie suffisante aux trop nombreuses incertitues qui subsistent autour de ce projet *Conclusion* : défavorable au projet

17/02/2022	**Sandrine Monchaussé**		X				X				X	x	*Conclusion* : défavorable au projet
17/02/2022	**Jean-louis Gremillet**		X				X		X		x	x	*Information* : manque d'information Toutes une série de questionnement sur les impacts et les enjeux. *Conclusion* : défavorable au projet
17/02/2022	**Beatrice Leduc Beynes/ Thiverval-G**		X				X		X		X	X	*Information* : manque d'information *Questionnement* : • Le devenir des autres parcelles actuellement enclavées entre le futur collège, la rivière et les maisons du Val • La dégradation du paysage, • La promesse de zones inconstructibles *Conclusion* : défavorable au projet
18/02/2022	**Mr et Mme Bayano**	X					X		X				*Information* : manque d'information • Défense de la situation préjudiciable vis-à-vis de l'agriculteur • Contre la consommation des terres agricoles de Thiverval
18/02/2022	**Anne Bretagne Présidente de l'Association**	X				X		X	X	X	X	X	*Contexte :* rappel de la campagne électorale de Mr Revel (scénario N°1°

	de l'Association des parents d'élèves de la FCPE **Beynes**												FCPE : Pour L'implantation du nouveau collège sur la parcelle à Beynes (scénario 1) • Porteur de sens, projet global qui relie le pôle éducatif au pôle sportif du stade de Mortemai ainsi que le pôle jeunesse Anima'jeun. Contre l'implantation du nouveau collège sur la parcelle située à THIVERVAL • Projet déstructuré : la gare routière, le gymnase, le pôle sportif en divers lieux, Alors que la gare routière et le gymnase sont obsolètes ou inadaptés • Sécurité des enfants menacée par cette nouvelle proposition de cheminement des élèves • Nuisances causées par la proximité du centre commercial (consommation de boissons énergisantes ou alcool) : cf compte - rendu du CA du 29 juin 2021 • Terre agricole cultivée au détriment d'un terrain non exploité, • Le nouveau collège serait construit sur des terres contaminées *Conclusion :* pour le scénario N°1 et contre le scénario proposé et objet de l'enquête publique
18/02/2022	**Gilles et Marie Caroline Nérot**			X		X	X				X	X	Défavorable au projet : • Contre l' échange de parcelles • Circulation trop dense

	Sur le registre de Beynes												• **Dénaturation du paysage** • **Environnement agricole de Thiverval** ***Conclusion :*** **une solution existe à Beynes, bonne solution**
18/02/2022	**Anne Bretagne** **Beynes**		X					X	X	X	X	X	***Contexte :*** **complément suite à l'entretien lors de la permanence favorable au scénario N°1** • **Usage de la mobilité douce existante** *« la voie douce située entre le centre ville et le terrain de Mortemai permettrait aux enfants du centre ville et habitants autour du G20 de rejoindre leur établissement à pied et ainsi permettre l'allègement de la circulation sur la D119 ».* • *Temporalité : engagement pour les 50 prochaines années :* vaut la peine d'attendre pour l'acquisition du terrain *« Le président du Département, Monsieur Bédier, Monsieur Coquard conseiller Départemental, sont bien informés de nos actions et de notre enthousiasme par rapport au projet initial regroupant les pôles éducation, sport et jeunesse à Mortemai. Aussi comprendront ils notre déception face à ce nouveau projet très décousu et décentré sur une terre agricole cultivée depuis des années. »*

18/02/2022	**Michel et Annie Chartier** **Beynes**		X				X						*Questionnement :* • un terrain sur Beynes ? • coût de l'opération ?
18/02/2022	**Famille Bartoletti**		X				X					X	• Dégradation des paysages *Conclusion* : défavorable au projet
18/02/2022	**François Goudet Thiverval-Grignon**		X				X					X	*Conclusion* : favorable au projet mais ne sait pas où se trouve la parcelle
18/02/2022	**Roselyne Humbert Thiverval-G/Beynes**		X				X		X		X	X	*Information* : manque d'information • Nuisances sonores • Perte de vue, perte de valeur de sa propriété *Conclusion* : défavorable au projet
18/02/2022	**Thérèse Bartoletti Beynes**		X				X		X		X	X	*Information* : manque d'information • Dégradation des paysages • Pour la sauvegarde de terres agricoles *Conclusion* : défavorable au projet
18/02/2022	**Claude Coppin et Sylvie Beguier** **Beynes**		X				X						*Conclusion* : favorable au projet

III. QUESTIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

1. Thèmes liés à la participation et aux observations du public

De façon générale : Quels sont vos commentaires sur les observations des personnes qui se sont exprimées lors de cette enquête publique ?

Et plus particulièrement :

- Sur le manque d'informations concernant l'implantation du nouveau collège qui a motivé l'enquête de la Modification des limites communales ?

- Sur la justification du choix de reconstruire versus rénover, conformément à l'obligation de présenter un bilan carbone-RT 2020 ?

- Sur La prise en compte de la problématique de l'insertion paysagère du futur collège ?
  Quels en sont les éléments et les limitations envisagées pour répondre aux inquiétudes non seulement des riverains mais aussi des habitants des deux communes qui bénéficient « d'une ceinture verte » qui délimitent les deux communes.

- Sur La consommation ou le grignotage d'espaces agricoles perçus comme une porte ouverte sur l'urbanisation ?
  Quel engagement pourriez-vous inscrire dans vos PLU réciproques pour renforcer la volonté communale de conserver les terres agricoles restantes ?

- Sur une étude d'impact environnemental qui prendrait en compte les développements nécessaires pour l'accès des collégiens au collège : gare routière, cheminement doux, flux de circulation, parkings....

- Sur la situation de l'agriculteur exploitant et les compensations en terrains agricoles ou les compensations financières pour la perte de revenus d'une activité sur 6 hectares

- Sur les nuisances engendrées par l'existence d'un collège en fond de jardin ?

Quel est le nombre de consultations enregistrées sur la rubrique de l'enquête du site internet de la ville ?

Et plus particulièrement à
Mr Revel : maire de Beynes

Comment expliquez-vous le peu de participation des Beynois à cette enquête ? et que pensez-vous particulièrement des observations de la FCPE qui s'attendait à ce que le collège soit implanté sur une parcelle à Beynes proche du stade de Mortemai ?

2. Thèmes du commissaire enquêteur

Mr Revel : maire de Beynes

Vous m'avez fait part de votre vision de l'aménagement de votre commune en faisant référence à l'implantation du nouveau collège sur une parcelle proche du stade Mortemai. Créer un pôle Educatif et Sportif sur un même site permettait de réunir le collège, le nouveau gymnase, le stade de Mortemai.

Pour quelles raisons avez-vous décidé de privilégier l'option de la parcelle sise à Thiverval-Grignon, objet de l'enquête sur la Modification des limites communales ?

Seriez-vous prêts à re-considérer ce scénario ?

Les terres agricoles que vous avez proposées en compensation ne conviennent pas à l'activité de l'agriculteur ? Avez-vous une autre solution à lui proposer ?

Mme Gohard : maire de Thiverval-Grignon

Quels bénéfices pourrait tirer votre commune de l'implantation du collège sur la parcelle B192 ?

Quelle est votre politique en matière de conservation d'espaces agricoles sur votre commune ?

Compte tenu que le terrain ciblé pour l'échange est déjà exploité par le même agriculteur, avez-vous d'autres terrains cultivables à lui proposer en compensation de sa perte d'activité soit sur votre commune, ou à Beynes ou dans un village proche ?

IV. CONCLUSION

En qualité de commissaire enquêteur, j'ai invité les Maires de Beynes et de Thiverval-Grignon à produire et à me transmettre un mémoire en réponse dans un délai maximum de 15 jours.

Pour être en mesure de formuler un avis dans mes conclusions, j'ai besoin d'un mémoire en réponse qui traite de façon complète et détaillée l'ensemble des questions adressées.

Brigitte Morvant
Commissaire Enquêteur
Le 22 février 2022